

Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association Loi de 1901 agréée par le Ministère de la Santé

Membre fondateur de l'Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé - U.N.A.A.S.S (France Assos Santé)

Siège social : 2, rue des frères Rodriguez - 72700 Allonnes

① 06-83-27-22-80 ☐ ffcmcuristes1@gmail.com

https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm

Communiqué n° 9/2025 du 20 septembre

Décret en vue pour dégrader le taux de prise en charge des cures en ALD

Par **crainte** que le **parlement s'oppose** à la baisse du taux de prise en charge des cures en **ALD** (dite prise en charge à 100%), le **nouveau gouvernement** pourrait **imposer** la mesure par le **biais** d'un **décret**.

Au prétexte **fallacieux** d'une efficacité insuffisante du thermalisme, la prise en charge à 100% des curistes en **A**ffection **L**ongue **D**urée serait **supprimée** et tomberait à **65%** dès le **1° février 2026**.

À **première vue**, on pourrait penser que ce ne serait pas grave car les mutuelles devraient compenser.

Hélas, il s'agirait avant tout d'une dégradation de la médecine thermale...en attendant l'étape suivante.

Au-delà du thermalisme, ce coup bas s'inscrirait aussi dans l'offensive en gestation à l'encontre du taux de prise en charge de maladies classées en ALD.

D'autre part, ce décret ferait aussi tomber à 15% le taux de prise en charge de certains médicaments...

Comme vous le voyez, les mauvais coup vont s'enchaîner si les malades se laissent faire.

Pour ce qui concerne le **thermalisme social**, il faut que ses partisans **s'unissent** afin de **bloquer** ce **décret** et amener le **gouvernement** à passer par la **voie parlementaire** (Assemblée Nationale et Sénat).

Des contacts sont en cours et le président du groupe des **députés** du **groupe thermalisme** à **l'Assemblée** va publier une **tribune**.

Nous reviendrons prochainement vers vous pour la suite des événements.

En attendant, merci de faire circuler ce communiqué